

Solidaires, Unitaires, Démocratiques**PACTE D'IRRESPONSABILITÉ !**

M. Hollande serait devenu « social-démocrate », « social-libéral » ou resterait-il « socialiste » ? Il y a sûrement beaucoup à dire sur les qualificatifs employés et notamment sur l'évolution historique de leurs sens mais c'est peu dire que, pour SUD éducation 59/62, l'essentiel est loin d'être là. SUD éducation 59/62 n'a jamais été dupe sur les orientations de M. Hollande et du parti socialiste français : du côté des dominant-es.

Pacte de responsabilité un pacte de gauche?

Si, armé-es d'œillères, certain-es ont pu croire en cette « gauche » arrivée au pouvoir, le plan d'austérité dit « pacte de responsabilité » proposé par M. Hollande devrait ne plus laisser aucun doute. Et pour SUD éducation 59/62, c'est en fait d'un pacte d'irresponsabilité dont il s'agit.

Car il est irresponsable de donner encore des cadeaux aux patron-nes alors que leur richesse n'a cessé de progresser même pendant la « crise » (regarder comment ils/elles sont content-es); irresponsable de vouloir diminuer, en chiffrant en dizaines de milliards, l'investissement public ; irresponsable de faire la même politique que la « vraie » droite et de favoriser ainsi les dominant-es et les pouvoirs de l'argent en laissant la grande majorité de la population payer pour leurs crises.

Un autre pacte est possible !

Il va bien falloir stopper cette vision du monde qui entraîne augmentation des inégalités, paupérisation et précarité généralisées. Nous en payons un prix trop fort dans tous les secteurs : l'emploi, la santé, l'éducation...tout est détricoté et on nous demande de payer pour des rustines qui ne peuvent pas fonctionner. Le sujet de l'éducation prioritaire est un « bon » exemple : sans s'attaquer aux racines du mal (répartition des richesses, exclusion sociale, ségrégation spatiale notamment) les « remèdes » préconisés par M. Peillon ne pourront qu'au mieux atténuer mais surtout pas régler les problèmes sociaux qui se transforment sous nos yeux en problèmes comportementaux.



De l'argent, il y en a ! Mais plus dans la poche de la majorité. Il ne faut pas alors s'étonner de voir des luttes se mettre en place ; elles sont malheureusement sporadiques mais c'est à nous de les développer et les faire converger pour imposer nos revendications de transformations sociales pour un partage plus équitable des richesses. Les revendications de SUD éducation 59/62 de son union interprofessionnelle Solidaires sont facilement disponibles ; les propositions de modes d'action aussi. À nous tou-te-s de nous saisir de ces puissants outils.

À l'attaque !59 Lesquin
LILLE PIC**P**PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 06/02/14

SOMMAIRE

- p. 1 :pacte d'irresponsabilité
- p. 2 : un nouveau plan pour l'éducation prioritaire
- p. 3 :éclair, c'est super ; du coté des femmes
- p. 4 : construisons la mobilisation

Bulletin d'information
du syndicat SUD Education
Nord/Pas-de-Calais
174, bd de l'usine 59000 Lille
tél.: 03-20-55-99-29
mél : sudeduc5962@wanadoo.fr
site : sudeduc5962.lautre.net
Directeur de la publication:
Antoinette Khalfallah
Imprimé par nos soins
N°CPPAP : 0215S06842
ISSN : 1767-9184
Dépôt légal à parution
Mensuel : n° 121
Février 2014
prix 1 €

UN NOUVEAU PLAN POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Peu avare en plans et gesticulant dans tous les sens, le ministre nous fait un plan de l'éducation prioritaire. Comme tant d'autres avant lui, Vincent Peillon fait de l'éducation prioritaire sa priorité. Comme tant d'autres plans, celui-ci est plein de promesses d'un monde meilleur, mais quelle est la réalité pour les personnels ?

Nous ne reviendrons pas ici sur les promesses pédagogiques qui fleurissent comme à l'accoutumée, ni sur celle de réduction des inégalités sociales que comporte ce plan. C'est certain qu'en faisant une politique d'austérité, on réduira les inégalités, il suffira de demander aux Grecs et Grecques!

Pondérations et indemnités: un mieux pour les personnels ?

Les personnels reçoivent avec ce plan des promesses de vie meilleure. D'abord, comme la réforme des statuts le laissait entendre, une pondération de 1,1 sera appliquée sur les heures de cours dans le second degré, cela portera le service d'un-e certifié-e à 16,4 h. Dans le fond, SUD éducation pourrait dire très bien : une réduction du temps de travail pour tous les personnels et en particulier ceux et celles subissant des conditions de travail difficiles est une de nos revendications historiques. Mais posons-nous la question de la capacité d'application réelle de cette mesure dans la plupart des matières : comment enlever une heure et quelques minutes dans le service d'un-e enseignant-e sans détruire la continuité pédagogique, mettrons-nous plusieurs enseignant-es sur une même matière pour une même classe ? Il y a de fortes chances que cela ne se traduise pas par une réelle réduction du temps de travail mais par une multiplication des heures supplémentaires.

Puisqu'on parle pouvoir d'achat, évoquons ce surplus d'indemnité ZEP : +50 % et même doublement pour les « plus » prioritaires. Non seulement SUD éducation ne peut se contenter d'une augmentation par prime, toujours provisoire et susceptible d'être enlevée par le prochain gouvernement. Mais surtout réfléchissons à ce que cela représente comme

augmentation réelle de salaire : 1,5 € par heure de cours au maximum (à 16,4 h avec une hausse de 100 % de la prime). Est-ce vraiment à ce prix que le ministre compte garder des enseignant-es et faire oublier les conditions de travail ?

Hiérarchie, toujours plus

Il y a également dans ce plan un renforcement de la hiérarchie. Plus d'autonomie pédagogique des établissements veut dire plus d'autonomie des chef-es d'établissements. Ces dernier-es pourraient être recruté-es sur « profil » ? Quel profil ? Qui va le définir ? Idem pour les enseignant-es où la possibilité de recrutement sur poste spécifique peut être favorisée. Ici, nous ne voyons guère de différence avec ce qui était prévu dans le dispositif ECLAIR avec le peu de succès que l'on sait. On nous promet également 3 jours de formation par an par des expert-es... piloté-es par le corps d'inspection. Mais depuis quand les inspecteurs/trices sont-ils des expert-es de l'éducation prioritaire ?

La hiérarchie sera aussi insidieuse avec la possibilité de multiplier des enseignant-es coordonnateurs/trices de quelque chose avec évidemment prime au bout. Les mêmes recettes que tous les projets précédents.

Comme symbole de cette politique, il faut également indiquer

que les RASED ne sont pas cités. Voilà un dispositif qui a fait ses preuves et qu'on sacrifie. A la place le dispositif « plus de maîtres que de classes », ce que nous pouvons accepter, mais avec quelle formation ?

Bref, cette énième réforme de l'éducation prioritaire accouche une nouvelle fois d'une souris mais comment pouvait-il en être autrement avec une politique d'austérité ? Surtout, le ministre et son gouvernement ne s'attaquent pas au vrai problème : l'exclusion sociale dans les secteurs de l'éducation prioritaire.

Pour SUD éducation, il faut plus que jamais une autre école dans une autre société.



ECLAIR, C'EST SUPER ?



Alors qu'il avait la possibilité de ne pas renouveler la désastreuse expérience du dispositif ECLAIR et du mouvement des personnels qui lui est lié (recrutement par le/la chef-fe d'établissement via CV et entretiens, nombre de candidatures ridiculement faible pour couvrir l'ensemble des postes hormis sur la métropole lilloise,

discrimination entre les volontaires pour les postes ECLAIR et les autres, etc.), M. le recteur a décidé...de le continuer. Dès l'annonce, SUD éducation 59/62 a marqué fermement sa désapprobation, sa volonté de continuer à combattre ce dispositif et a demandé au moins une raison de le prolonger... Ce à quoi l'administration a répondu : « Certes, c'est votre vision mais ce n'est pas celle des chef-fes d'établissement »... On ne s'étonnera pas d'avoir, à SUD éducation 59/62, une vision différente de celle des chefs d'établissement mais, dans le cas d'espèce, c'est bien la preuve que les comportements hiérarchiques de recherche de pouvoir sont nocifs pour la majorité et plus particulièrement les collègues placés dans les conditions d'enseignement les plus compliquées. SUD éducation 59/62 a entamé une démarche intersyndicale d'opposition à cette décision mais n'hésitons pas à mobiliser plus largement sur cette question.

AGENDA

- 13/02 : conseil syndical ,locaux de solidaires Arras, 18h30
- 14/02 : conseil du comité solidaires 59/62, 9h-16h bourse du travail Lille
- 14/02 : , 10h-17h groupe de travail élections Paris
- 21/02:conseil du comité solidaires 59/62 , 9h bourse du travail Lille
- 21/02 : permanence juridique 9h30 UIL de Roubaix
- 12/03 : pliage et étiquetage du journal InfoSUD à partir de 13h30 bourse du travail Lille : toutes les aides sont bienvenues .
- 26 au 28 mars : congrès de SUD éducation à Arras

Rappel : tous les mercredis à 18h30 manifestation place de la république à Lille en soutien aux sans papiers

Du côté des femmes

DEUX RENDEZ VOUS EN MARS : LE 8 MARS ET LES 20 ET 21 MARS !

8 Mars : pourquoi pas un jour de grève pour les femmes ?

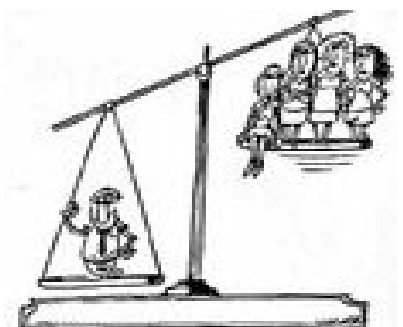
Il s'agirait ainsi de montrer que cette journée est un moment de lutte pour les droits des femmes et non celui où on leur offre des fleurs en leur souhaitant bonne fête. En effet, les femmes continuent à être victimes de violence, de discrimination et subissent un partage des tâches domestiques encore inégalitaire. Ce jour de lutte sert à dénoncer toutes ces inégalités, construire de nouvelles revendications, mais aussi à défendre des acquis souvent fragiles, songeons par exemple à l'Espagne au sujet de l'IVG. Donc toutes et tous dans la rue le 8 mars.

20 et 21 mars : journées intersyndicales femmes à Paris – 17ème édition

Ces journées sont l'occasion de se retrouver pour s'informer, réfléchir, débattre sur différentes problématiques touchant la situation des femmes. Les quatre thèmes de cette année sont :

- les politiques publiques : un obstacle à l'égalité ?
- un siècle de travail des femmes,
- l'égalité professionnelle
- un retour sur la question du genre.

Programme complet sur le site de solidaires.



CONSTRUISONS LA MOBILISATION

Le monde de l'éducation est aujourd'hui bien endormi par les douces paroles de Vincent Peillon. Multipliant les interventions, les réformes toutes prioritaires, le ministre réussit à noyer les mesures qu'elles contiennent dans la masse et les belles paroles.

Et pourtant, les raisons de se mobiliser ne manquent pas. D'abord la réforme des rythmes scolaires : le ministre n'a pour l'instant procédé à aucun recul. Les parents d'élèves restent mobilisés là où elle s'applique déjà. Mais les enseignants et les agents doivent aussi lutter contre cette réforme qui dégrade nos conditions de travail et celles des élèves.

La réforme des statuts n'est pas abandonnée. Le recul du ministre face à la pression des enseignants de CPGE ne doit pas faire oublier que l'essentiel de la réforme est toujours dans les cartons. Les PE remplaçants verraient leur temps de travail annualisé, les missions des enseignants seraient encore alourdies...

Pour preuve que cette réforme des statuts n'est pas abandonnée, la pondération de service des enseignants de zone prioritaire est réapparue dans le projet de réforme de l'éducation prioritaire (voir article dans ce journal). A nouveau l'éducation prioritaire est le lieu de toutes les expérimentations mais ne sera toujours pas le lieu où le ministère aura une politique claire et ambitieuse d'aide à ces établissements. Quid par exemple des RASED ? Rien n'est dit pour eux dans ce nouveau projet.

Évidemment, il y a bien quelques créations de postes mais en nombre très insuffisant et certains établissements vont encore perdre des enseignants à la rentrée prochaine. Ces créations ne compensent pas les pertes des 10 précédentes années et nos conditions de travail ne s'amélioreront pas.

On pourrait en citer d'autres : aucune ambition pour les COP hormis les faire disparaître, le développement de la précarité avec des contrats de plus en plus fragiles, etc.

Bref, on le voit, si le discours du ministre s'est fait plus policé, les actes sont marqués du sceau de l'austérité et les raisons de mobilisation sont nombreuses.

SUD éducation engage toutes et tous à informer les collègues de ces réformes néfastes, à pousser les mobilisations et à être solidaires de ce qui pourra faire avancer nos revendications.



**Pour ADHÉRER à
SUD éducation**

et pour plus d'informations,
contactez-nous :

SUD éducation 59/62

Union syndicale Solidaires

tél. : 03 20 55 99 29

mobile : 06 73 35 87 68

mél : sudeduc5962@wanadoo.fr

site : sudeduc5962.lautre.net

**Pour un syndicalisme de lutte,
intercatégoriel,
démocratique, antihierarchique.**